



# **PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUILLET 2022 A 18 HEURES 00**

## **ORDRE DU JOUR**

### **OUVERTURE DE LA SEANCE :**

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 29/06/2022

### **SANTE :**

- Proposition de protocole d'accord de vente en l'état futur d'achèvement de la pharmacie à construire sous maîtrise d'ouvrage CDC au sein du quartier des Gauchetières

### **RESSOURCES HUMAINES :**

- Création de 3 emplois permanents à temps non complet (18h00 annualisés) d'animateurs d'accueil de loisirs

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 28 – Marc AUBRY, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Martine CARRE-AVELINE, Amadys CASTANIER, Nadine CHAILLOU, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Gérard DEVOIR, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Eric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, délégués titulaires ;

Représentés : 1 - Jean-Claude CHEVEE par Ludovic BURON

Absents : 12 – Jean-Albert BASSOULET, Thomas BLONSKY, Daniel BOUYGUES, Guillaume CARAYON, Catherine CATESSON, Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT,

Pouvoirs : 5 – Nicole DELASSAU à Marc AUBRY, Jean-Claude DORDOIGNE à Jérémie CRABBE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN à Josiane SEIGNEUR, Philippe PEILLON à Harold HUWART, Alain VILLETTE à Marc PETAGNA

Secrétaire de séance : Philippe RUHLMANN

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-5 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil communautaire.

Monsieur Philippe RUHLMANN est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

Monsieur le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2022**

Vote favorable à l'unanimité.

### **PROPOSITION DE PROTOCOLE D'ACCORD DE VENTE EN L'ETAT DU FUTUR D'ACHEVEMENT DE LA PHARMACIE A CONSTRUIRE SOUS MAITRISE D'OUVRAGE CDC AU SEIN DU QUARTIER DES GAUCHETIERES**

Le projet de construction d'un pôle santé dans le quartier des Gauchetières permettra à Monsieur TASSE pharmacien d'intégrer les nouveaux locaux qui deviendra à terme propriétaire de son espace propre.

*Question de Monsieur Amadys CASTANIER sur les garantis par la Région d'avoir 3 médecins.*

*Réponse de Monsieur Harold HUWART : les médecins seront salariés par la Région. Les médecins veulent avoir un bâtiment neuf et attractif pour vouloir s'installer.*

Vote favorable à l'unanimité

**CREATION DE 3 EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET  
D'ANIMATEURS D'ACCUEIL DE LOISIRS**

Il est proposé de créer 3 emplois permanents à compter de la rentrée de septembre 2022 qui seraient affectés au service Enfance-Jeunesse à raison de 18h00 hebdomadaire chaque poste.

Vote favorable à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance

  
Philippe RÜHLMANN  


Le Président

  
Harold HUWART  
